

## **Gel des salaires**

### **Suppression du reliquat de fin d'année**

### **Mise en place de la Prime Fonctions et Résultats**

Les attaques contre les salarié-e-s se multiplient, jamais, depuis de nombreuses années, un gouvernement n'avait osé ainsi casser du salarié et du fonctionnaire en supprimant autant d'emplois, jamais les salaires ne se sont aussi dégradés (via le gel du point d'indice dans la FP ou la stagnation dans le privé) alors que l'immobilier, les loyers, le prix des produits de consommation de base flambent, rendant la vie de chacun-e toujours plus difficile, engendrant la pauvreté chez les salarié-e-s des fonctions publiques comme chez ceux-celles des entreprises.

Au ministère de la Culture, le total moyen de perte de salaire est de près de 80€ en moins par mois sur un salaire moyen de 1800 €uros/mois ( primes comprises). \*

Le gel des salaires : c'est 2 à 3% de perte de salaire soit 54€ de perdus/mois.\*

La suppression du reliquat – qui comprend quelques restes de primes mais aussi les augmentations des primes sur l'année suivante : c'est 300€ environ de perdus pour tous, soit 25€/mois.\*Et cette mesure sur le reliquat de fin d'année gèle également les primes versées au prorata de celle de fin d'année sur l'année suivante...

Cette suppression pour l'année 2010 nous a été expliquée, lors de la présentation du budget 2011 des mesures appliquées au personnel par le fait que le ministère ayant une enveloppe fermée ne pouvait à la fois mettre en place une grille des contractuels et servir ce reliquat !!!! Quel cynisme !!! Cette « non-mesure » vise à mettre des agents les uns contre des autres alors que nos dirigeants n'ont rien fait afin d'obtenir des revalorisations du régime indemnitaire qui permette une amélioration pour tous. On est loin de la promesse du président de la république qui disait que les agents publics seraient moins mais qu'ils gagneraient plus !!! Aujourd'hui (avec la RGPP ) nous sommes moins et nous gagnons moins !!!

A cela s'ajoute la PFR qui sera généralisée, après les agents de catégorie A de la filière administrative, aux agents de catégorie B... puis C (puis ensuite à d'autres filières) qui met en place un classement inacceptable des fonctionnaires sur une échelle de 0 à 6.

Cette prime n'est pas du même acabit que certaines primes déjà instituées il s'agit d'instaurer plus de concurrence entre les services, d'exclure certains personnels sur la base de l'évaluation, et d'en exclure encore d'autres qui auront eu la malchance d'être touchés par la maladie....

Si la PFR se substitue aux différentes indemnités interministérielles (IFTS, prime de rendement...), existantes ainsi qu'à la NBI, si elle simplifie le maquis des diverses primes versées, elle uniformiserait les primes centrale – services déconcentrés, c'est au prix de la mise en place de deux parts cumulables et modulables indépendamment l'une de l'autre par application de coefficients multiplicateurs à un taux de référence (exprimé en euros) :

-> une part liée aux fonctions exercées, modulable de 1 à 6 pour tenir compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées.

-> une part liée aux résultats individuels, modulable de 0 à 6 pour tenir compte de la performance et de la manière de servir de l'agent. La modulation intègre, sur cette part, l'atteinte ou non par l'agent des objectifs qui lui ont été fixés.

Le montant de la part liée aux résultats individuels attribués à un agent est révisable chaque année en fonction des mérites et des résultats.

En instaurant un système de « concurrence » entre les agents publics en faisant de « l'entretien d'évaluation » un élément clef de leur rémunération, en individualisant le montant des primes selon le « mérite » et « la performance de chacun » l'administration entend gérer ses services et ses agents pour les « presser » davantage individuellement et ne plus reconnaître le travail des équipes.

#### **Nous revendiquons :**

**-une prime de fin d'année (se substituant au reliquat aléatoire) et son versement à tous les agents publics (fonctionnaires, non titulaires),**

**-la suppression de la PFR (liée à des « performances » et « résultats » et à l'individualisation),**

**-l'intégration des primes au salaire afin qu'elles comptent pour la retraite,**

**-la refonte de la grille salariale des agents publics et l'augmentation du point d'indice annuellement indexée sur l'inflation.**

**C'est pourquoi notre organisation appelle l'ensemble des agents à se battre, contre la réforme des retraites mais aussi contre les sales coups portés contre eux et contre le service public par ce gouvernement.**

\* ces chiffres sont des ordres de grandeur imprécis permettant une visualisation des mesures prises par le gouvernement.

SUD Culture, le 25/10/2010,